

## SOTI RENCONTRE SARL

Yamoussoukro · Côte d'Ivoire · RCCM CI-TDI-2023-B-1022



CABINET SOTI RENCONTRE

A1 · pièces remises à la personne

# Grille des Formules *et Tarifs*

Tout le prix, avant l'entretien. Jamais au moment de décider.

Cette grille informe et n'engage rien.

Le Dossier Contractuel fixe seul vos droits et vos obligations.

**CONFIDENTIEL — PERSONNE CONCERNÉE**

Mise à jour : 29 septembre 2026 à 15h53

TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique



## AVANT DE LIRE

# Pourquoi vous recevez cette grille maintenant

*Parce qu'un prix découvert à l'instant de décider n'est plus un prix : c'est une pression.*

Vous avez entre les mains la totalité de nos tarifs — toutes les formules, tous les montants, toutes les conditions financières — **avant** votre entretien d'instruction, et non après. Notre Cabinet ne présente jamais un chiffre au moment où il faut se prononcer. Une personne qui découvre un montant en même temps qu'elle doit y consentir n'est pas en état de le refuser, et un consentement qu'on ne peut pas refuser n'en est pas un.

## CE QUE CETTE GRILLE VOUS DONNE

Toute l'information, avant que vous ayez à décider. Vous ne devez rien en la recevant et vous ne souscrivez à rien en la lisant.

Le jour venu, c'est le Dossier Contractuel d'Adhésion qui fixera vos droits et vos obligations, et lui seul. Si une phrase de cette grille diverge du contrat, c'est le contrat qui s'applique.

Notez la référence portée au bas de chaque page : elle identifie la grille qui vous a été remise, et c'est elle qui sera inscrite à votre dossier.

## CHAPITRE PREMIER

# Ce que votre adhésion vous apporte

*Deux choses, et deux seulement : du temps de recherche, et du travail humain.*

Notre Cabinet s'engage à chercher pour vous avec sérieux, diligence et traçabilité. C'est une obligation de moyens : nous ne promettons ni l'amour, ni le mariage, ni le comportement futur de quiconque. Nous nous engageons à réduire au maximum le risque d'une mauvaise rencontre — et cela se prouve par le travail fourni, non par le résultat obtenu.

Ce que vous réglez met à votre disposition une **durée de recherche active** et le **travail d'un conseiller** pendant cette durée : l'étude de votre dossier, l'examen du vivier au regard de vos critères, la vérification des personnes que nous vous présentons, l'organisation et le suivi des rencontres.

## IL N'EXISTE PAS D'ADHÉRENT DE PREMIÈRE CLASSE

Seuls la durée et le volume de travail distinguent nos formules. Rien d'autre.

L'étude de votre dossier, la rigueur de la sélection des personnes que nous vous présentons, la vérification de leur identité et de leur situation, le soin apporté à votre sécurité : tout cela est identique pour celui qui souscrit la formule la plus courte et pour celui qui souscrit la plus longue.

Aucun réglage, aucune option, aucun supplément ne module la protection d'une personne. Une protection qui se gradue selon ce qui a été payé n'est plus une protection : c'est un service, et notre métier ne consiste pas à vendre de la sécurité au mètre.

### CHAPITRE DEUXIÈME

## Les conditions d'accès au service

*Cinq conditions. Elles ne s'achètent pas et ne se négocient pas.*

#### LA CONDITION

#### CE QU'ELLE SIGNIFIE

**L'âge**

21 ans révolus pour une femme, 25 ans révolus pour un homme.

**La liberté de s'engager**

Célibataire, veuf, ou divorcé par décision définitive. Ni marié, ni séparé sans divorce prononcé.

**L'intention  
matrimoniale**

Une démarche tournée vers l'union. Ni aventure, ni relation de circonstance, ni recherche d'appui financier.

**L'exclusivité de la  
démarche**

Aucune autre démarche matrimoniale active auprès d'une autre structure.

**La sincérité**

Des informations exactes, et acceptées comme vérifiables sur pièces.

Vous les déclarerez une par une sur la Fiche de Candidature, en paraphant chacune séparément. Aucun conseiller ne peut en ajouter une, en retirer une, ni en assouplir une seule.

### SI VOTRE CANDIDATURE N'EST PAS RETENUE, VOUS NE DEVEZ RIEN

La candidature est gratuite. L'entretien est gratuit. Aucune somme ne vous sera réclamée, à aucun titre, si notre Cabinet ne vous admet pas.

**CHAPITRE TROISIÈME**

## Quand vous payez

Six étapes. Vous ne réglez rien avant la cinquième.

| L'ÉTAPE                                   | CE QUE VOUS RÉGLEZ                                        |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1. Vous vous renseignez                   | Rien                                                      |
| 2. Cette grille vous est remise           | Rien                                                      |
| 3. Vous déposez votre candidature         | Rien                                                      |
| 4. Vous passez l'entretien d'instruction  | Rien                                                      |
| 5. Notre Cabinet prononce votre admission | Les frais d'admission, puis le prix de la formule choisie |
| 6. La recherche commence                  | Rien de plus                                              |

### Les frais d'admission — 25 000 F CFA

Ils rémunèrent l'instruction de votre dossier, la vérification de vos pièces et l'ouverture de votre parcours. Ils ne sont exigibles qu'**après** une admission prononcée, ils se règlent une seule fois, et ils ne sont pas remboursables — ce travail, une fois fait, ne se défait pas.

### Le règlement se fait en une seule fois

Notre Cabinet n'échelonne pas le règlement d'une formule. Le motif est simple : une recherche commencée et interrompue faute de paiement abîme la personne qu'on a cessé de servir, et abîme celles à qui on l'avait présentée. Un règlement partiel n'ouvre aucun droit et ne fixe aucune date de début.



## Les prestations d'un partenaire

Lorsque votre rencontre se tient chez un partenaire qualifié — un lieu, un repas, une prestation —, cette prestation se paie **en plus de votre formule**, au prix total qui vous est annoncé avant la réservation. Rien n'est réservé sans votre accord, et le partenaire ne reçoit que ce qu'exige la réservation : jamais un élément de votre dossier.

### CHAPITRE QUATRIÈME

## Nos formules

*Le prix rémunère une durée et un travail. Le nombre de présentations est un plafond, jamais une promesse.*

### Formules nationales

| LA FORMULE         | DURÉE  | PRÉSENTATIONS | PRIX      | TOTAL À L'ADMISSION |
|--------------------|--------|---------------|-----------|---------------------|
| <b>Essentielle</b> | 1 mois | jusqu'à 2     | 35 000 F  | 60 000 F            |
| <b>Confiance</b>   | 3 mois | jusqu'à 6     | 75 000 F  | 100 000 F           |
| <b>Engagement</b>  | 6 mois | jusqu'à 10    | 120 000 F | 145 000 F           |

### Formules diaspora

| LA FORMULE                     | DURÉE  | PRÉSENTATIONS | PRIX      | TOTAL À L'ADMISSION |
|--------------------------------|--------|---------------|-----------|---------------------|
| <b>Vous vivez au pays</b>      | 6 mois | jusqu'à 10    | 200 000 F | 225 000 F           |
| <b>Vous vivez à l'étranger</b> | 6 mois | jusqu'à 10    | 300 000 F | 325 000 F           |

Le surcoût des formules diaspora ne rémunère pas un traitement de faveur. Il rémunère un travail plus long : une vérification faite à distance, des pièces à obtenir d'un autre pays, des rencontres à organiser autour de séjours, et un rythme d'échange contraint par les fuseaux. Notre réseau reste principalement africain, et nous le disons avant que vous ne souscriviez, non après.



## Recherche sur mesure

| LA FORMULE | DURÉE                               | PRÉSENTATIONS          | PRIX      | TOTAL À L'ADMISSION |
|------------|-------------------------------------|------------------------|-----------|---------------------|
| Prestige   | Sur étude, dans la limite de 6 mois | Sur proposition écrite | Sur devis | 25 000 F + devis    |

### TROIS RÈGLES QUI VALENT POUR TOUTES LES FORMULES

**Le tarif du jour de votre admission est figé pour toute la durée que vous souscrivez.** Si nos prix changent pendant que nous vous cherchons, cela ne vous concerne pas.

« **Jusqu'à** » désigne un **plafond, jamais un engagement**. Nous ne vous présenterons pas dix personnes pour atteindre dix : nous vous présenterons celles que l'étude de votre dossier désigne, et pas une de plus. Une présentation faite pour remplir un compteur est une présentation faite contre vous.

**Aucune formule ne dépasse six mois de recherche active.** Au-delà, ce n'est plus une recherche : c'est une attente que l'on entretient. Si six mois de travail sérieux n'ont rien produit, ce qu'il faut reprendre est la démarche, pas la durée.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### Trois étapes à ne pas confondre

*Une présentation n'est pas une rencontre, et une rencontre n'est pas une relation.*

| L'ÉTAPE         | CE QUE C'EST                                                                     | CE QU'ELLE ENTRAÎNE                                             |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| La présentation | Nous vous soumettons le profil d'une personne étudiée au regard de vos critères. | Elle se décompte, que vous l'acceptiez ou que vous la refusiez. |
| La rencontre    | Vous vous rencontrez, après que chacun a dit oui séparément.                     | Elle n'a lieu que sur double accord. Elle ne se décompte pas.   |
| La relation     | Vous décidez tous les deux de vous connaître, et vous le signez.                 | Elle arrête la recherche et gèle votre durée.                   |

## Comment une présentation se décompte

Elle se décompte **chez vous, au moment où le profil vous est soumis**, que vous disiez oui ou non. Un refus est votre droit entier et ne vous sera jamais reproché — mais le travail d'étude, de vérification et de présentation a été fait, et c'est lui que le décompte mesure.

Lorsque deux de nos adhérents sont rapprochés l'un de l'autre, chacun reçoit un profil : chacun voit donc se décompter une présentation. Votre conseiller vous annonce le décompte au moment de la remise, jamais après. Et une présentation non conforme à vos critères essentiels ne se décompte pas : l'erreur est la nôtre, elle ne se paie pas de votre durée.

### LE DÉLAI DE RÉPONSE — QUARANTE-HUIT HEURES, DES DEUX CÔTÉS

Vous disposez de quarante-huit heures pour vous prononcer sur un profil. Si vous demandez une précision, un nouveau délai de quarante-huit heures court à compter de notre réponse. Ce délai vaut aussi contre nous : c'est celui dans lequel notre Cabinet s'engage à vous répondre.

**Il est le même pour toutes les formules et ne s'achète pas.** Aucune option, aucun supplément ne permet d'être servi plus vite. Une entreprise qui vend la rapidité de sa réponse se donne un intérêt à répondre mal à ceux qui n'ont pas payé — et nous ne voulons pas de cet intérêt-là.

## Deux relations au maximum

Votre formule vous ouvre au plus deux relations. Cette règle ne s'achète pas et ne se déplaçonne pas. Elle existe parce qu'une démarche matrimoniale qui enchaîne les relations cesse d'en être une, et parce qu'au-delà de deux, ce n'est plus votre démarche que nous servirions : c'est notre chiffre d'affaires.

La seconde relation n'est pas automatique : elle s'examine. Et si la première a pris fin à cause du comportement fautif de l'autre personne, elle peut être neutralisée — vous n'avez pas à porter le prix d'une faute que vous n'avez pas commise.



## CHAPITRE SIXIÈME

# Votre durée

*L'horloge ne tourne que quand nous cherchons.*

La durée que vous souscrivez est une durée de **recherche active**, et non un simple calendrier. Le terme qui figurera à votre contrat est prévisionnel : il se décale de tout le temps pendant lequel nous n'avons pas cherché pour vous.

## Les deux cas où votre durée est gelée

### LE CAS

### CE QUI LE DÉCLENCHE

#### Une relation s'engage

Vous et une personne que nous vous avons présentée décidez de vous connaître, et vous le signez.

#### Vous le demandez par écrit

Pour quelque motif que ce soit. Vous n'avez pas à le justifier.

Pendant le gel, votre profil est retiré et le temps cesse de s'écouler. À la reprise, il repart exactement où il s'était arrêté : rien n'est perdu. Ce que vous avez réglé, vous l'avez réglé pour du travail, et le travail non fourni vous reste dû.

### LE SILENCE NE GÈLE RIEN

Cesser de répondre n'est pas demander une suspension. Si vous ne vous manifestez plus, votre durée continue de s'écouler, et une procédure se déclenche : vous êtes alerté, puis votre profil est mis en sommeil, puis votre dossier est clos. Chaque étape vous est notifiée.

Une demande écrite suspend ; un silence ne suspend pas. Écrivez-nous : cela ne coûte rien et cela protège tout.

## CHAPITRE SEPTIÈME

## Notre garantie — la continuité de la recherche

*Si nous ne vous avons présenté personne, nous continuons sans que vous payiez davantage.*

Si, au terme de votre formule, notre Cabinet ne vous a soumis **aucune** présentation, votre recherche se prolonge gratuitement, dans la limite de **deux mois supplémentaires**.

### CETTE GARANTIE SE PAIE EN TEMPS, JAMAIS EN ARGENT

Elle vaut pour toutes les formules, sans exception et sans démarche de votre part. Elle ne donne lieu à aucun remboursement : ce que notre Cabinet doit quand il n'a rien livré, c'est du travail, pas de la monnaie.

Elle ne se déclenche que si le compteur de présentations est resté à zéro. Une seule présentation, même refusée, l'éteint — parce qu'alors le travail a bien été fourni.

## CHAPITRE HUITIÈME

## Ce qui se passe dans chaque situation

*Six situations, et ce que chacune entraîne.*

## LA SITUATION

## CE QU'ELLE ENTRAÎNE

**Vous traversez une difficulté**

Demandez une suspension par écrit. Votre durée est gelée et vous reprendrez où vous en étiez.

**Vous arrêtez définitivement**

Votre dossier est clos à votre demande. Les sommes versées restent acquises, sous la seule réserve ci-dessous.

**Vous ne vous manifestez plus**

Alerte, mise en sommeil, puis clôture. Chaque étape vous est notifiée.

**Nous ne vous avons rien présenté**

La garantie de continuité s'applique : deux mois gratuits.

**LA SITUATION****CE QU'ELLE ENTRAÎNE****Vous êtes exclu pour faute grave**

Le dossier est clos sans restitution. La décision est motivée, écrite, et prise après vous avoir entendu.

**Vous décédez**

La part non consommée est restituée à l'ayant droit qui la réclame et justifie de sa qualité, sans qu'aucun élément du dossier ne soit révélé.

## Remboursement : le principe, et sa seule ouverture

**Le principe est que les sommes versées restent acquises.** Notre Cabinet engage un travail dès l'admission, et ce travail ne se défait pas parce que la démarche s'arrête.

Une seule ouverture existe. Si vous arrêtez dans le **premier mois** suivant la date réelle de début de votre recherche, et pour un motif que notre Cabinet reconnaît valable, **75 % du prix de la formule** vous sont restitués ; **25 % sont retenus** au titre du travail déjà engagé. Les frais d'admission ne sont jamais restitués. La formule Essentielle est exclue de cette ouverture : sa durée d'un mois correspond exactement à la fenêtre.

**CHAPITRE NEUVIÈME**

## Quand vous aboutissez

*Le jour où vous vous mettez en couple, rien ne vous est facturé deux fois.*

La mise en couple est l'aboutissement de notre métier. C'est aussi le seul moment où notre intérêt et le vôtre pourraient diverger — ce jour-là, la règle ne souffre donc aucune souplesse, et la voici.

## CE QUI RESTAIT DÛ VOUS RESTE DÛ

Ce qui restait de votre durée au titre de la recherche est recalculé à la date de votre mise en couple, et **converti en accompagnement de votre accès couple**. La conversion est intégrale : retenir une part reviendrait à prélever un droit sur votre réussite.

Elle se convertit en **durée de service** — jamais en crédit, jamais en avoir monnayable, jamais en argent. Notre Cabinet rend du temps de travail ; il ne rend pas de la monnaie et n'en fabrique pas.

Elle s'exécute une fois la mise en couple vérifiée, jamais sur simple déclaration. Le décompte de ce qui reste et de ce qu'il devient vous est présenté **chiffré et daté, avant que vous ne confirmiez**. Une règle de facturation découverte après coup est une mauvaise nouvelle ; la même règle annoncée avant est une preuve.

Cette durée se consomme dans le délai qui vous est annoncé avec le décompte. Nous vous prévenons avant son terme ; au-delà, ce qui n'a pas été consommé s'éteint.

Si votre relation prend fin avant que cette durée soit consommée, ce qui reste se gèle et attend, jusqu'au terme de ce délai. Il ne repart jamais de lui-même en recherche : personne n'est remis dans le vivier par un mécanisme comptable.

### CHAPITRE DIXIÈME

## Après votre formule

*Rien ne se reconduit tout seul, et aucune recherche n'est laissée en attente.*

### AUCUNE RECONDUCTION TACITE

Votre formule ne se renouvelle jamais d'elle-même, et aucun prélèvement ne se déclenche sans que vous l'ayez décidé. Au terme, votre recherche s'arrête et votre dossier se clôt.

Reconduire est votre décision, elle se prend expressément, et elle porte sur la formule seule : les frais d'admission ne sont pas redemandés à celui qui reconduit sans interruption. Vous pouvez changer de formule à cette occasion. Si vous revenez longtemps après, une nouvelle candidature sera nécessaire.

Aucune recherche n'est laissée en attente. Au terme, notre Cabinet vous remet un état de ce qui a été fait — ce qui a été cherché, ce qui a été présenté, ce qui a été rencontré. Vous saurez ce que votre argent a payé.

## Les prestations destinées aux couples

Notre Cabinet propose des prestations aux personnes qui se sont mises en couple. Elles ne sont comprises dans aucune formule matrimoniale et se demandent séparément. C'est vers elles que se convertit ce qui restait dû au titre de votre recherche, selon le chapitre précédent.

### CHAPITRE ONZIÈME

## Paieiment et facture

*Comment vous réglez, et ce que vous recevez en échange.*

### CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

|                                     |                                                                                                                                               |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ce que vous recevez</b>          | Un reçu au moment de l'encaissement, et une facture nominative établie à votre nom.                                                           |
| <b>Pourquoi elle est nominative</b> | Une facture est un document comptable : elle porte un nom et un montant. C'est la seule limite à la discrétion que nous vous devons.          |
| <b>Ce qu'elle ne dit pas</b>        | Ni ce que vous cherchez, ni qui vous a été présenté, ni où vous en êtes. Une facture dit ce que vous avez payé, jamais ce que vous avez vécu. |

### COMMENT NOUS JOINDRE

Le site [www.sotirencontre.com](http://www.sotirencontre.com) est notre seul canal officiel en ligne. Toute autre page, tout autre compte qui se présenterait en notre nom n'est pas le nôtre : ne lui confiez rien et signalez-le-nous.

Pour ce qui concerne votre dossier, privilégiez l'espace d'échange ouvert avec votre conseiller : ce qui y est écrit porte une date certaine, ce qui se dit au téléphone n'en porte aucune. Vous pouvez aussi nous écrire à [contact@sotirencontre.com](mailto:contact@sotirencontre.com) ou nous appeler au +225 01 51 92 98 95.



## Votre prochaine étape

Cette grille vous informe. Le jour de votre admission, le Dossier Contractuel d'Adhésion fixe vos droits et vos obligations, et c'est lui qui s'applique.

*« Tout le prix, avant l'entretien.  
Jamais au moment de décider. »*

### **TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique**

SOTI RENCONTRE SARL — Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

SOTI RENCONTRE SARL — Capital 1 000 000 F CFA — RCCM CI-TDI-2023-B-1022 — IDU CI-2024-0070168 S

Siège : Yamoussoukro, Morofé, non loin de l'Hôtel Onyx, Lot 1428, Îlot 125 — Côte d'Ivoire

+225 01 51 92 98 95 · [contact@sotirencontre.com](mailto:contact@sotirencontre.com) · [www.sotirencontre.com](http://www.sotirencontre.com) · [@sotirencontre](https://www.instagram.com/sotirencontre)